

CONSIGNES SANITAIRES

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, ci-dessous les consignes sanitaires à respecter afin d'accéder aux différents lieux de formations, compétitions
FSCF CR BRETAGNE

Vous devrez obligatoirement vous munir de :

- ☒ Votre pièce d'identité
- ☒ Votre passe sanitaire COVID-19 à savoir soit :
 - La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit :
 - 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca).
 - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson)
 - 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
 - ☒ **A partir du 29 novembre** : La preuve d'un test négatif de moins de 24h (72h jusqu'au 28/11)
 - ☒ Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

A compter du 26 novembre, le port du masque est Obligatoire en intérieur dans les lieux recevant du public, y compris où le passe sanitaire est demandé.

A compter du 15 décembre : le passe sanitaire est conditionné à la dose de rappel pour les 65 et plus qui ont fait leur dernière injection il y a plus de 7 mois.

Mise à jour le 26/11/2021